



Syndic et mandat. COPRO et ASL ?

Par **petit chef**, le **16/02/2013** à **16:12**

Bonjour,

Notre syndic a 247 Tantièmes pour les locatifs comment cela se traduit-il sur la feuille de présence?

Il fait l'AG une fois par an mais son mandat n'apparaît que 3 fois dans les PV depuis 1984 pour la copro parce que pour l'asl dont il est le président nous ne trouvons pas de trace de mandat alors qu'il devrait être reconduit tous les 3 ans comme pour la copro? Est-ce que les actes notariés sont réguliers ou pas en ce qui concerne la vente, les VRD...? Le syndic a-t-il le droit de travailler avec un mandat de "fait"? Est-ce que le syndicat des copropriétaires est responsable de la situation? ou est-ce le syndic? D'avance, je vous remercie pour vos réponses.